

Un suspect du génocide au Rwanda nie les faits devant un tribunal néerlandais

AFP, 17 juin 2026

Un Rwandais de 66 ans a plaidé non-coupable mercredi devant un tribunal néerlandais, où il est accusé d'avoir incité et participé au massacre de 3.000 Tutsis lors du génocide au Rwanda en 1994, affirmant être lui même une victime.

Le parquet accuse cet homme, nommé Eugène N., d'avoir été « *personnellement impliqué dans le meurtre de Tutsis* », dont environ 800.000 ont été assassinés en l'espace de trois mois.

Il est accusé de pillages et de destructions massives de villages, mais également d'avoir incité et participé au génocide contre la population tutsie à Mbazi, dans le sud du Rwanda, notamment par des chants et des atteintes physiques graves.

« *Je n'ai commis aucun des faits qui me sont reprochés* », a affirmé Eugène N., dont la voix a été déformée et le visage caché à la demande de la

défense, pour des raisons de sécurité. « *Je n'aurais pas pu prendre part à ces événements au cours desquels des membres de ma famille ont également été tués* ».

La défense espère que son client sera « *totalement acquitté d'ici la fin de l'été* », déclarant que l'accusé avait « *fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher le génocide* », et qu'il trouvait l'accusation présente « *insoutenable* ».

Une de ses avocates a décrit devant la cour un « *homme brisé* », qui a souffert de dépression sévère et pour qui ce procès « *rouvre des plaies avec lesquelles il tentait de vivre* ».

Le suspect est inculpé d'incitation et de complicité de génocide, ainsi que de crimes de guerre pour les pillages.

« *Au cours de ces actes de violence, les maisons de Tutsis ont été incendiées et détruites, et leurs biens pillés* », avait précédemment déclaré le parquet.

Peu après, environ 3.000 Tutsis qui avaient fui vers un stade de Mbazi ont été tués.

Mandat d'arrêt international

Plus de 800.000 personnes selon l'ONU, essentiellement des membres de la minorité tutsi, ont été tuées au printemps 1994 dans des massacres orchestrés par des extrémistes hutu après la mort du président Juvénal Habyarimana dans un attentat contre son avion.

D'après les autorités néerlandaises, le suspect est recherché depuis longtemps par le parquet rwandais, qui a émis un mandat d'arrêt international à son encontre en 2014.

Cependant cet homme a acquis la nationalité néerlandaise et ne peut être extradé vers le Rwanda. Il réside aux Pays-Bas depuis 1998.

Les enquêteurs néerlandais se penchent sur son cas depuis 2020 et ont interrogé des dizaines de témoins, y compris au Rwanda.

Le procès devant le tribunal de district de La Haye devrait durer jusqu'au 29 juin, le verdict étant attendu le 28 août.

Des tribunaux de pays européens ont jugé et condamné plusieurs dizaines de personnes impliquées dans le génocide au Rwanda en vertu du principe de compétence universelle, qui leur permet de juger les crimes les plus graves, même s'ils ont été commis à l'étranger.